

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0346_AIDES AUX PERMIS DE CONDUIRE - MARS 2024

Service : PAT - DECVA - SPORTS JEUNESSE ANIMATION

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU La délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental n° CP_2016_069 du 29 février 2016,
- VU La délibération du Conseil Départemental n° CD_2023_090 du 15 décembre 2023,
- VU Le règlement départemental 2024 des aides individuelles à l'autonomie,
- VU L'arrêté en vigueur portant délégation de signature à Mme TREBOZ, Directrice Générale des Services du Département,

ARRÊTE

- ARTICLE 1 Il a été procédé à l'instruction des demandes d'aide au permis de conduire déposées par les bénéficiaires au titre du mois de mars 2024 selon les modalités du règlement départemental adopté en la matière.
Le nombre total de bénéficiaires s'élève à 25.
- ARTICLE 2 Le montant total des crédits mobilisés se monte à 5 070 €, répartis entre les bénéficiaires selon le tableau joint en annexe au présent arrêté.

Signature de l'arrêté

AIDES AUX PERMIS DE CONDUIRE - C 038 ID : 039-223900010-20240403-ARR_2024_0346-AR

Répartition globale n°03 - mars 2024

Ville AUTO ECOLE	Nom AUTO ECOLE	montant des aides accordées	nombre de bénéficiaires
BLETTERANS	LEDO FORMATION	375 €	2
CHAMPAGNOLE	AUTO ECOLE JURASSIENNE	375 €	2
CHAUSSIN	AUTO ECOLE ALLURE 2000	450 €	2
DOLE	AUTO ECOLE FORMULE 1	450 €	2
	AUTO ECOLE PERFORMANCE	285 €	2
LONS LE SAUNIER	TRAJECT AUTO ECOLE	675 €	3
	AUTO ECOLE LEDO FORMATION	225 €	1
	AUTO ECOLE ECL	675 €	3
	AUTO ECOLE BENOÎT	60 €	1
POLIGNY	SB CONDUITE	225 €	1
SALINS LES BAINS	AUTO ECOLE BULLY	225 €	1
ST CLAUDE	AUTO ECOLE ABC CONDUITE	450 €	2
	AUTO ECOLE DU HAUT JURA	375 €	2
TAVAUX	AUTO ECOLE ALLURE 2000	225 €	1
TOTAL		5 070 €	25